

Assurer un environnement sécuritaire

Les conducteurs des embarcations doivent surveiller leurs vagues en tout temps. Même à la vitesse de 5 km/h, une embarcation en position cabrée causera des vagues surdimensionnées.

La sécurité des nageurs

Une embarcation motorisée doit circuler à une distance d'au moins 50 mètres d'un nageur. Les nageurs en dehors de la zone de 100 mètres et les gens en plongée doivent signaler leur présence en se faisant accompagner d'une embarcation ou avec l'aide de ballons flottants.



La sécurité des plaisanciers non-motorisés et des pêcheurs

La priorité est toujours accordée aux embarcations non-motorisées. Une embarcation motorisée doit circuler à une distance d'au moins 30 mètres d'embarcations à propulsion à vent (voilier, planche à voile), humaine (canot, kayak, pédalo) ou de bateaux occupés par des pêcheurs.

Les bouées et leur utilité

Il est interdit en tout temps de déplacer les bouées de sécurité. Les bouées blanches placées à 100 mètres des rives limitent à 10km/h la vitesse permise à l'intérieur de cette zone. Ailleurs dans le lac, elle est de 70 km/h. Pour éviter des bris d'équipement, se tenir loin des bouées rouges localisant les hauts fonds et les rochers affleurants.

Ce code de conduite a été préparé par la Société de conservation du lac Lovering avec l'aval des associations de plage

En bref

Les résidents et les plaisanciers doivent :

Respecter la réglementation relative aux bouées

S'assurer que l'amplitude de la vague de son bateau ne menace pas la sécurité des nageurs ou celle des embarcations légères

Pratiquer les sports nautiques sur vagues surdimensionnées ou multiples et chevauchantes à un minimum de 300 mètres des berges

Diminuer la vitesse et éviter la position cabrée du bateau près des rives

Nettoyer la coque du bateau et la remorque avant la mise à l'eau

Respecter les propriétés privées

Éviter de faire du bruit excessif sur l'eau ou sur les terrains limitrophes



Code de conduite des résidents et des plaisanciers



du lac Lovering

Assurer un environnement sécuritaire

Minimiser les dommages à l'environnement

Respecter les résidents et les plaisanciers



Minimiser les dommages à l'environnement

Le brassage de l'eau en eau peu profonde

Les embarcations motorisées doivent circuler à très faible vitesse dans les zones où la profondeur de l'eau est moins de 5 mètres pour éviter que les hélices et les turbines ne remettent en circulation les sédiments. Les plaisanciers utilisateurs de pédalos, canots ou kayaks, éviteront de brasser l'eau avec des mouvements trop vigoureux de leurs pales en eau peu profonde.



L'entretien des bateaux

Pour éviter de transporter des espèces aquatiques envahissantes (plantes ou bêttes) de lac en lac, il convient de laver son embarcation, sa remorque et ses caissons en prenant soin de se tenir loin de la rive pour que l'eau souillée ne retourne dans le lac. Seuls les caissons remplis avec l'eau du lac Lovering pourront être vidangés dans le lac. Enfin, il est conseillé d'utiliser un dispositif anti-déversement lors du remplissage des réservoirs d'essence et de n'utiliser que des produits biodégradables et sans phosphates comme lubrifiants.

L'érosion des berges et les corridors pour la pratique de certains sports nautiques

Les vagues causent l'érosion des berges et le brassage de sédiments. Générée à plus de 300 mètres du rivage, l'amplitude de la vague diminuera avant d'atteindre la rive. Il est donc recommandé aux embarcations de type « Wakeboat » et aux bateaux et moto marines qui se livrent à des encerclements répétés produisant des vagues multiples ou surdimensionnées de circuler dans les zones plus profondes du lac et à minimalement **250 mètres du rivage**. Il est aussi recommandé de pratiquer les activités de wake, de hâlage et d'encerclements répétés dans les corridors balisés prévus à cet effet.

Société de conservation du lac Lovering :
www.conservationlaclovering.org

RESPECTER LES RÉSIDENTS ET LES PLAISANCIERS

Respect de la propriété d'autrui : s'assurer d'avoir une autorisation avant de débarquer et de vous installer sur une île, une plage ou un terrain qui vous paraissent vacants car il s'agit de propriétés privées.

Soyez vigilants: vos vagues peuvent créer des dommages aux quais, à l'aménagement des rives, et aux embarcations de vos voisins.

Respect de la quiétude des lieux : le son porte loin sur un lac. Sur un bateau ou sur la berge, il convient de maintenir les conversations et la musique à un niveau sonore acceptable.

Respect d'activités communautaires : les plaisanciers sont invités à observer les conditions spécifiques lors d'organisation éventuelles d'activités communautaires sur le lac (ex tournoi de pêche, régattes, période sans moteur,...)